

**Avis n° 2024/03**  
**relatif à l'accréditation de**  
**l'Institut national des sciences appliquées de Rennes à**  
**délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

**Établissement / École**

Nom :	<b>Institut national des sciences appliquées de Rennes</b>
Sigle :	<b>INSA Rennes</b>
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Rennes
Site(s) de l'école :	Rennes

**Données certifiées**

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur <b>la fiche des données certifiées par l'École</b> mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <a href="https://www.cti-commission.fr/accreditation">https://www.cti-commission.fr/accreditation</a>
---

**Suivi des accréditations précédentes**

Avis n° 2021/03-01, n° 2020/03-09, n° 2017/03-02, n° 2013/12 -03
--

**Objet de la demande d'accréditation**

<b>Catégorie HP</b> (hors périodique, renouvellement d'accréditation) : Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, <b>spécialité génie mécanique et automatique</b> , en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec l'ITII Bretagne
---

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'Institut national des sciences appliquées de Rennes ;
- Vu le rapport établi par Hervé DEVRED (membre de la CTI et rapporteur principal) et Éric ARQUIS (expert auprès de la CTI, corapporteur), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 mars 2024 ;

**L'assemblée plénière a statué comme suit :**

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes, <b>spécialité génie mécanique et automatique</b> en partenariat avec l'ITII Bretagne	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2026 - 2027	maximale

L'école propose un cycle préparatoire.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation mis en place dans l'école.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Pour l'école**

- Poursuivre les actions engagées à la suite du dernier audit ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

**Pour la FISA génie mécanique et automatique**

- Renforcer l'exposition à la recherche des élèves ;
- Organiser un partage d'expériences de la mobilité internationale.

Cette formation a déjà obtenu **le label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®**, niveau master, par le biais d'une autre voie de formation.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 13 mars 2024

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 16 avril 2024

Le Vice-Président  
Fabrice Losson

